

Les descendants de Sulpice



Raymonde VINCENT

Ecrivaine - romancière

née le 23 septembre 1908
à Luant (indre)



Sulpice Darnault x Marie Pellault
Vers 1570
Laboureur à Grange Dieu (Levroux)

Pierre Darnault x Marguerite Ferrand
Vers 1599
Laboureur à Grange Dieu (Levroux)

Thomas Darnault x Claude Virly
Vers 1632
laboureur à Montifaut (Levroux)

Silvain Darnault x Françoise Mornet
12/07/1689 Levroux
laboureur à Montifaut (Levroux)

Pierre Darnault x Marie Tixier
11/02/1719 Levroux
journalier

Pierre Darnault x Jeanne Rabotin
05/02/1760 Levroux
journalier

Jean Darnault x Marie Jamet
25/06/1783 Levroux
journalier

Silvain Bernard x Marguerite Darnault
29/01/1805 Levroux
cultivateur

François Voye x Jeanne Bernard
16/09/1834 Villegongis
journalier

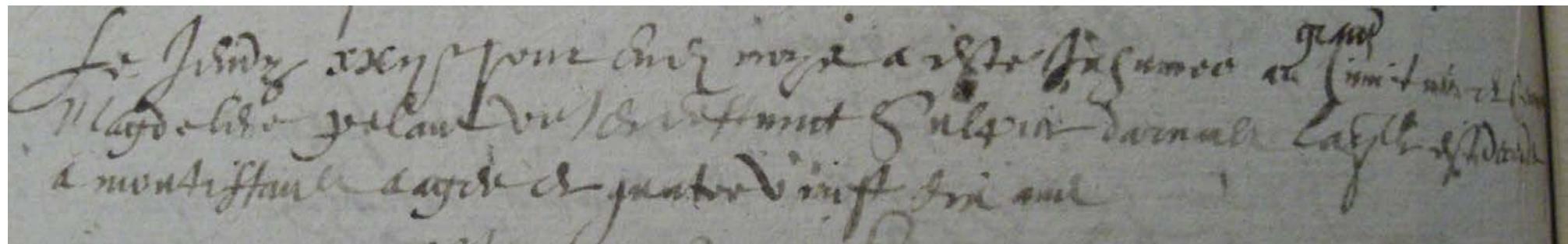
Lucien Guilpain x Louise Voye
24/01/1865 Chézelles
journalier

Amable Vincent x Céline Guilpain
11/12/1895 Saint Lactencin
fermier

Raymonde Vincent
Romancière, prix Fémina 1937

Descendante célèbre : Raymonde Vincent

Génération 1) Sulpice Darnault x Magdeleine Pelaut



Le jeudy 20 jour dudit mois (février 1629) a esté inhumée au grand cimetière de céans Magdeleine Pelaut veuve de deffunt Sulpice Darnault laquelle est décédé a Montiffault agée de quatre vingt dix ans (sépulture Levroux 1618-1632 : photo 173)

Génération 2) Pierre Darnault x Marguerite Ferrand

Pierre Darnault Mestayer de grange
Dieu au lieu Sulpice Darnault son père
pouz pouz la mestayer de grange dieu
Pere abbé de la chartre de la chartre
Hostel dieu sainte gilde sainte de dieu
Pau morte frouz a manoir le comte
appelé par le baile fait la chartre
le sijz usque l'an de fevruer mil
cinq cent Sulpice Darnault

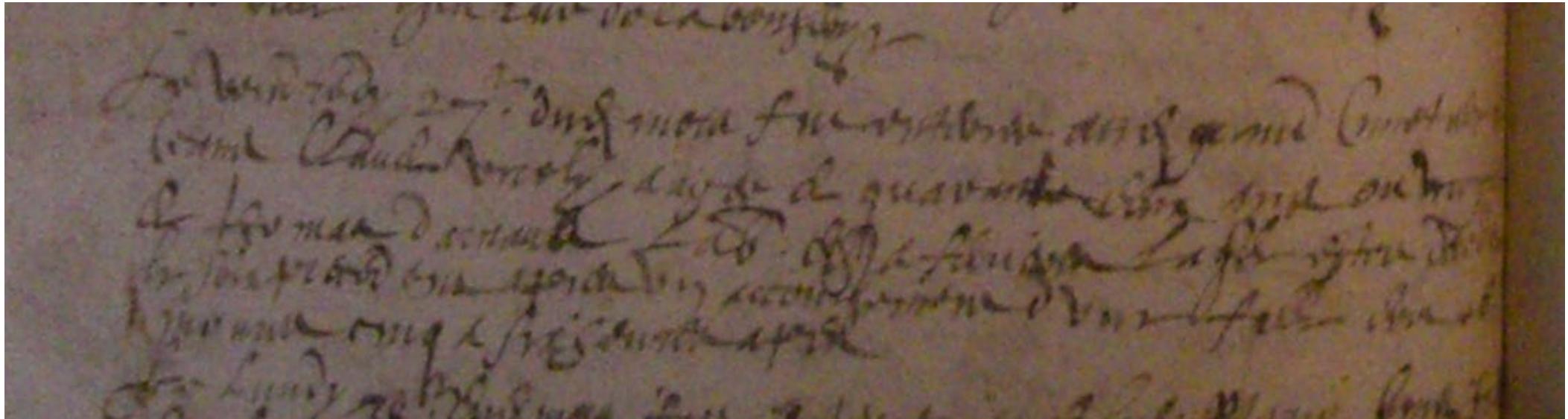
Pierre Darnault mestayer de Grange Dieu au lieu de Sulpice Darnault son père ...

Le mardi 23 dudit moys de Janvier 1647 fut inhumé au grand cimetière de céans avec l'assistance du chapitre Marguerite Ferrand veuve de feu Pierre Darnault laboureur laquelle estoit décédée le matin dudit jour a Grange Dieu agée de 66 ans (sépulture 1641-1663 : photo 41)

Le mardi 23 dudit moys de Janvier 1647 fut inhumé au grand cimetière de céans avec l'assistance du chapitre **Marguerite Ferrand veuve de feu Pierre Darnault** laboureur laquelle estoit décédée le matin dudit jour a Grange Dieu agée de 66 ans (sépulture 1641-1663 : photo 41)

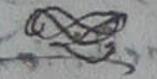
Génération 3) Thomas Darnault x Claude Virly (l'acte de mariage n'a jamais été trouvé)

Décès de Claude :



Le vendredi 27 dudit mois (Octobre 1656) fut enterrée au grand cimetière de céans Claude Virly agé de 42 ans ou environ, (femme) de Thomas Darnault laboureur demeurant a Ferrières laquelle estoit décédé le soir précédent après un accouchement d'une fille dont elle mourut cinq ou six heures après (Sépulture Levroux 1641-1663, photo 103, 7^{ème} acte à gauche).

Décès de Thomas :

E Lorsy a luyt a estre enterré Thomas Darnault laboureur et Métayer de Montifault
a agé de 67 ans ou environ et ce après avoir receu les saints sacrements et par tout le
collège Breffe 
~~Le 27 avril 1679 a été enterré Thomas Darnault laboureur et Métayer de Montifault~~

Le 27 avril 1679 a été inhumé Thomas Darnault laboureur et métayer de Montifault agé de 67 ans ou environ et ce après avoir receu les saints sacrements et par tout le collège (BMS Levroux, 1677-1682, photo 31).

Joullin maire de Louviers / *Seoulmain*
Le mardi 12 juillet 1689 ont fait voeux a la bce
diction nuptiale appres les publications de bans fiancaille
autres cérémonies et auctoritaires de ce diocèse pour laquelle
ment obtenu. Silvain Darnault rect de Julianne Belin
de cette paroisse et Françoise moyneauve veuve de l'quel
d'espousoit paroisse de Saint Martin de Louviers le
civilement du sieur curé de la dite paroisse ordonné
du 11 juillet ~~figé~~ 1687 signé mardi 12 juillet en
l'ence de Louviers et apposé signes au bas qui fit
uaen Benoist Chaules quelpain et plusieurs autres
Les paroissiens en étant envoies ont déclaré ne seoir
signor. *Seoulmain* *et Benoist Chaules*

Joullin maire de Louviers *Guelpain*

Le mardi 12 juillet 1689 ont été receus a la bénédiction nuptiale appr̄es les publications de bancs fiancailles autres cérémonies et ordonnances de ce diocèse ponctuellement observées Silvain Darnault veuf de Julienne Béliard de cette paroisse et Françoise Moynaude veuve de Jaques Dupeschoit paroisse de Saint Martin de Lan, veu le certificat du sieur curé de la ditte paroisse en date du 11 juillet 1689 signé Marais, le tout en présence de tesmoins cy appr̄es signés André Goguy, Silvain Benoi, Charles Guilpain et plusieurs autres, les parties en estant enquises ont déclaré ne savoir signer (BMS Levroux, 1682-1692, photo 119).

Génération 5) Pierre Darnault x Marie Tixier

Le conjointe pourde feunirz nul temps dispozue apres les publications ordinaires et françaises, fadz autre

11
pierre darnault fils de defunt silvain darnault et de françoise
moinet d'une part et catherine tixier fille de louys tixier
laboureur et de marie beaufrere tous de cette paroisse vu le
certificat de publications de bans faites en la paroisse de st
jean du Boisdhault a cause de françoise moinet qui y demeure
ledit certificat signé leblanc je sous signé prêtre vicaire
de celle paroisse les ay recus a la bénédiction nuptiale
après qu'ils se sont donnés leurs mutuels consentements de
mariage en présence de louys tixier, pierre guérineau
françois glenet andré tournier, silvain baudon et autres
témoins chambon

Le 11 février 1719 après les publications de bans ordinaires et fiancailles faites entre Pierre Darnault fils de defunt Silvain Darnault et de Françoise Moinet, d'une part, et Catherine Tixier fille de Louis Tixier laboureur et de Marie Beaufrère tous de cette paroisse, vu le certificat de publication de bans faites en la paroisse de Saint Jean du Boisdhault a cause de Françoise Moinet qui y demeure, ledit certificat signé Leblanc, je sous signé prêtre vicaire de cette paroisse les ay recus a la bénédiction nuptiale après qu'ils se sont donnés leurs mutuels consentements de mariage en présence de Louis Tixier, Pierre Guérineau, François Glenet, André Tournier, Silvain Baudon et autres témoins (BMS Levroux, 1716-1727, photos 381 et 382).

Génération 6) Pierre Darnault x Jeanne Rabotin

Le cinq février mil sept cent soixante, après la publication des bans du futur mariage entre Pierre Darnault fils majeur de deffunt Pierre Darnault, journalier et deffunte Catherine Tixier d'une part, et Jeanne Rabotin, domestique fille mineure de deffunt Jean Rabotin et de deffunte Françoise Bruneau, tous de cette paroisse faite a nos messes paroissiales par trois dimanches, scavoir le vingt, le vingt sept du mois dernier, et le trois du présent mois sans aucune opposition ny empêchement, les fiancailles célébrées en cette église le trois de ce même mois, vû l'acte de tutelle fait par Mrs les officiers de cette justice en datte du premier de ce mois, par lequel Claude renault de la paroisse de Brion frère de la future a été nommé son tuteur aux fins de l'autoriser dans son mariage, j'ay soussigné reçu le mutuel consentement des susdites parties et je leur ay donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église, présens et consentans Louis Darnault père, Jean ..., Magdeleine Darnault sœur du futur, Claude Renault frère et tuteur, François Rabotin, cousin, Jeanne Rabotin sœur de la future, tous témoins qui nous ont certifié ce que dessus sur qualité, domicil des parties et ont, ainsi que les dites parties déclarés ne scavoir signer de ce enquis sauf les soussignés (BMS Levroux 1760-1770, photo 5 à droite)

Génération 7) Jean Darnault x Marie Jamet

Le vingt cinq juin mil sept cent quatre vingt trois après la publication des bancs du futur mariage entre Jean Darnault, journallier, fils mineur de Pierre Darnault journallier et de Anne Rabotin d'une part, et Marie Jamet fille mineure de feu Jean Jamet vivant journallier, et de feu Marie Tixier procédeant sous l'autorité de Silvain Tissier son oncle et son tuteur, tous deux de cette paroisse, faite en cette église au prône de notre messe paroissialle pendant trois jours dimanche et fêtes consentvies, savoir mardi dix, troisième fête de la pentecôte, dimanche quinze et jeudi dix neuf, jour de la fête de dieu, sans acune empêchement ny opposition, les fiancailles célébrées, je soussigné, receu le consentement mutuel des susdites parties, et leur ait donné la bénédiction nuptialle, en observant toutes les cérémonies prescrites par la sainte église, en présence et du consentement des susdits père et mère du futur, et de Silvain Tissier, tuteur de la future, et de plus en présence des témoins ci-dénommés Joseph Darnault, frère du futur, Marie Grégoire belle sœur du futur, Barbe Tissier, Marie Tissier, Marie Martinet, parents et amis de la future qui ont tous déclarés ne scavoir signer de ce enquis. (BMS Levroux, 1771-1792, page 251)

Génération 8) Silvain Bernard x Marguerite Darnault

L'an treize de la république le neuf pluviose. Pardevant nous maire et officier public de l'état civil de la commune de Levroux, chef lieu de canton, département de l'Indre, soussigné. Sont comparus Silvain Bernard, cultivateur, natif de la commune de Vineuil, ainsi qu'il apert par la copie de son acte de naissance, délivrée par le maire de la ditte commune le trente fructidor an dix, signée berthou, qui constate qu'il y est né le dix neuf février mil sept cent quatre vingt un, fils majeur de Antoine Bernard, aussi cultivateur et Marie Guériveau cy présente et consentante, demeurant avec eux au domaine de Nuissance en cette commune de Levroux, d'une part,

Et Marguerite Darnault, domestique, née en cette commune de Levroux le deux aoust mil sept cent quatre vingt quatre ainsy qu'il est constaté par la copie de son acte de naissance délivrée par le secrétaire à la mairie de cette commune le quatre courant,s igné Lambron, fille mineure de deffunt Jean Darnault et de Marie Jamet, assistée de sa dite mère seulement, le dit Jean Darnault étant décédé le quinze fructidor an six, ainsy qu'il est constaté par la copie de l'acte de décès dudit

Darnault délivré le quatre courant par le secrétaire à la mairie de cette commune, signé Lambron, demeurante chez monsieur Jean-Baptiste Trotignon en cette ville de Levroux, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune les dimanches vingt trois et trente nivose dernier à l'heure de midy. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiées faisant droit à leur réquisition ; après donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Silvain Bernard et Marguerite Darnault sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de Nicolas Barrault laboureur à Culan commune de Vineuil âgé de quarante six ans oncle maternel de l'épouse à cause de défunte Françoise Gueritault sa femme, Louis Perrian, laboureur âgé de trente huit ans, demeurant à Brifeboeuf commune de Levroux, Louis Maréchal, cultivateur âgé de quarante huit ans, demeurant à Chantepucelle, commune de ... cousin maternel de l'épouse, de Silvain Barbotin, journalier, demeurant commune de Montierchaume âgé de quarante huit ans, parrin de l'époux et autres leurs parents et amis, et ont tous les comparants, déclaré ne savoir signer de ce enquise, sauf les soussignés après lecture faite. (Mariage Levroux, an 11-1812, pages 55 et 56)

Génération 9) François Voye x Jeanne Bernard

L'a
n
mil
huit
cen
t
tren
te
qua
tre
le
seiz
e
sep
tem
bre
à
neu
f
heu
res
du
mat
in,
dev
ant
nou
s
Jac
que
s
des
tou
che

s, maire de la commune de Villegongis, arrondissement de Châteauroux, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil. Sont comparus François Voye, journalier, demeurant au village de Fouillerot commune de Chézelle, canton de Buzançais, né en ladite commune de Chézelles, le sept avril mil huit cent six, ainsi qu'il appert de la copie à nous présentée de son acte de naissance, délivrée par le sieur Brisson, maire de la dite commune, en date du onze courant, fils majeur de défunt François Voye, aussi journalier, décédé en la dite commune de Chézelle le seize novembre mil huit cent vingt quatre suivant la copie de l'acte de son décès délivré par le maire de Chézelles le dit jour onze septembre courant, et de Marie Soulat, épouse de ...actuellement veuve de ce dernier, domiciliée audit village de Fouillerot commune de Chézelle, ci présente et consentante, d'une part. Et Jeanne Marguerite Bernard, domestique, demeurante au domaine de Nizerolles, commune de Villegongis, canton de Levroux, née en la commune de Levroux, le vingt quatre septembre mil huit cent quatorze ainsi que le constate la copie de son acte de naissance délivré par mr Lambron, maire de Levroux, le huit septembre courant, fille mineure de Silvain Bernard, journalier, et de Marguerite Darnault son épouse, demeurant ensemble en la ville de Châteauroux, tous les deux ci-présent et consentant d'autre part. Lesquels comparans nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les promesses ont été publiées devant la principale porte de notre maison commune, et devant celle de la maison commune de Chézelle, les dimanches vingt quatre et trente et un août dernier, ainsi que le constate le registre de publication de cette commune et le certificat du sieur Brisson, maire de Chézelle, en date du onze septembre courant ; aucune opposition à ce mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ensemble du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré, au nom de la loi, que François Voye et Jeanne Marguerite Bernard sont unis en mariage. De tout ce nous avons dressé acte, en présence des sieurs Jacques Neveu, cultivateur, demeurant au domaine de Nizerolle, commune de Villegongis, âgé de quarante deux ans, d'Etienne Filloux, journalier, âgé de vingt huit ans, demeurant au village de Fouillerot, commune de Chézelle, de François Robert et François Pilorget, vigneron, demeurant au Bouget commune de Villegongis, âgé, le premier nommé de quarante neuf ans et le second de cinquante six ans, et ont les futurs époux, leurs parens et témoins susnommés, déclaré ne savoir signer de ce requis, et nous maire susdit avons signé, après lecture faite.

Fait en la maison commune de Villegongis, les jours, mois et an ci-dessus (NMD Villegongis, 1833-1862, pages 48 et 49)

Génération 10) Lucien Guilpaine x Louise Voye

L'an mil huit cent soixante cinq, le vingt quatre janvier, à une heure du soir, par-devant nous, Louis Nivet, maire et officier de l'état-civil de la commune de Chézelles, canton de Buzançais, département de l'Indre, ont comparu Guillepain Lucien, âgé de trente-cinq ans, né à Chézelles le quatre mai mil huit cent vingt

neuf, ainsi que le constate son acte de naissance, journalier à Fouillereau, commune de Chézelles, fils majeur de feu Guillepain Joseph, décédé à Chézelles le quinze octobre mil huit cent cinquante un, ainsi que le constate son acte de décès, et de Raveau Marguerite, sans profession, domiciliée avec son fils, ici présentes et consentante, d'une part.

Et Voye Louise Octavie, âgée de vingt un an, née à Saint Lactencin le six juin mil huit cent quarante trois, ainsi que le constate son acte de naissance, sans profession, demeurant avec sa mère à Fouillereau, commune de Chézelles, fille majeure de feu Voye François, décédé à Chézelles le cinq octobre mil huit cent soixante quatre, ainsi que le constate son acte de décès et de Bernard Jeanne, sans profession, ici présente et consentante d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder publiquement à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette commune, aux lieux voulus par la loi, savoir : la première le premier, et la seconde le huit de ce mois. Aucune opposition à ce mariage ne nous ayant été signifiée ; faisant droit à leur réquisition et après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé : du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Guillepain Lucien et Voye Louise Octavie sont unis par la loi. De quoi nous avons dressé acte en présence de Raveau Silveau, âgé de cinquante huit ans, journalier à saint Lactencin, oncle de l'époux, de Leblanc Désiré, âgé de quarante ans, cordonnier à Levroux, cousin-germain de l'époux, de Voye Léon, âgé de vingt neuf ans, journalier, et de Voye Alexandre, âgé de vingt cinq ans, sabotier, tous deux frères de l'épouse et demeurant à Fouillereau en cette commune. Lesquels ont, après lecture faite du présent acte, déclaré ne savoir signer. Sur notre interpellation, les époux ont déclaré qu'ils n'ont pas fait de contrat de mariage et qu'ils ne sont point parents. (NMD Chézelles, 1853-1872, pages 250 et 251)

L'an mil huit cent quatre vingt quinze, le onze du mois de décembre, à dix heures du matin, par devant nous René de Caumont, maire, officier de l'état civil de la commune de Saint Lactencin, canton de Buzançais, département de l'Indre, sont comparus publiquement en la maison commune Amable-Auguste Vincent, célibataire, âgé de vingt trois ans, né à Argy, département de l'Indre, le vingt juin mil huit cent soixante douze, profession de charpentier, demeurant à Saint Lactencin, département de l'Indre, fils mineur de Alexandre Vincent, profession de charpentier demeurant à Saint Lactencin, et de Eugénie Mazerolles, sans profession, demeurant à St Lactencin ici présentes et consentant au mariage de leur fils d'une part, et Céline Eugénie Guipain, âgée de vingt six ans, née à Chézelles, département de l'Indre, le vingt neuf juillet mil huit cent soixante neuf, sans profession, demeurant à Chézelles, département de l'Indre, fille majeure de feu Lucien Guipain et de Louis-octavie Voye, sans profession demeurant à Chézelles, ici présent et consentante au mariage de sa fille, d'autre part, Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Chézelles et à Saint Lactencin, les dimanches vingt quatre novembre et premier décembre mil huit cent quatre vingt quinze. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après nous être assuré du consentement de leurs ascendance et après avoir donné lecture :

1^{er} de toutes les pièces produites à l'appui du présent acte savoir : l'acte de naissance du futur époux ; l'acte de naissance de la future épouse ; l'acte de décès de son père ; le certificat de publication délivré par le maire de Chézelles, l'acte de publications inscrit sur le registre de publications de mariage de la commune de St Lactencin.

2^{ème} : du chapitre 6, titre 5, du code civil intitulé : du mariage

Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré : au nom de la loi que Amable-Auguste Vincent et Louise-Octavie Voye étaient unis par le mariage. Interpellés de répondre si oui ou non il a été » fait un contrat de mariage, les époux ont répondu que non.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Abel Vincent, frère de l'époux, âgé de trente huit ans, profession d'entrepreneur, demeurant à Vineuil, de ... Vincent, cousin de l'épouse, âgé de trente ans, profession de charron demeurant à Argy, de Léon Voye, oncle de l'épouse, âgé de soixante ans, profession de journalier demeurant à Chezelles et de Alfred Lapalus, ami de l'épouse, âgé de trente deux, profession de chemisier, demeurant à Villedieu sur Indre. Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins sont signé, sauf la mère de l'époux, la mère de l'épouse et Léon Voye qui ont déclaré ne le savoir.(NMD St Lactencin 1893-1902, page 64)

Génération 12) **Raymonde Vincent** (écrivaine/romancière)

Date de naissance : 23 septembre 1908 à Luant (acte non disponible sur les AD 36 en ligne). Mariée à Albert Beguin en 1929 en Suisse

Originaire du Berry, Raymonde Vincent est née dans une famille de cultivateurs. Sa mère morte, c'est elle qui tient la maison de son père, métayer exploitant une ferme dépendant d'un château. Le catéchisme mis à part, son instruction est négligée. À dix-sept ans, elle part pour Paris où elle trouve un emploi dans le commerce. Elle rencontre Albert Béguin (1901-1957), universitaire qui deviendra un essayiste, un critique et un traducteur renommé, qu'elle épouse en 1929.

Raymonde Vincent rattrape en quelques années la carence de ses études et s'intéresse à la peinture, à la musique et au théâtre. Pourtant, c'est la nostalgie de son passé de paysanne qui va lui inspirer son œuvre la plus marquante : *Campagne* pour laquelle le Prix Femina lui a été décerné en 1937 (source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Raymonde_Vincent). Outre le livre « *Campagne* », il convient de noter les œuvres suivantes : « *Blanche* » (1939), « *Lelisabeth* » (1943), « *Noces du matin* », « *les terres heureuses* » (1977), « *le temps d'apprendre à vivre* » (1982)

Biographie :

- « Raymonde Vincent, à la recherche d'une enfance berrichonne », Michel Pinault, Editions Christian Pirot
- « Raymonde Vincent, chrétienne et libertaire », Rolland Henault, Editions La Bouillotte, 192 p. (<http://www.encres-vagabondes.com/magazine/henault.htm>)

Raymonde Vincent